



*Centre Hospitalier
Jacques Cœur*

Bourges, le 14/09/2009

145, Avenue François Mitterrand
18000 BOURGES
Tél. et Fax : 02.48.48.49.12

COMMUNIQUE

Nous remercions les personnes qui ont apporté leur soutien à notre collègue aide-soignante injustement accusée.

L'entretien avec la direction a une nouvelle fois montré que la soit disant enquête n'est pas sérieuse. Il a fallu reprendre l'argumentation des faits depuis le début, alors que tout avait été clarifié le mois dernier.

En aucun cas il lui est reproché de la négligence dans les soins ni constaté de la maltraitance. Elle est même reconnue comme une bonne professionnelle.

La Direction lui reproche d'avoir une voix forte et de dire ce qu'elle pense.

La CGT a demandé à la Direction de se poser une question avant de prendre sa décision : Est-ce que d'avoir une voix forte et dire ce que l'on pense est de la maltraitance ?

Car il n'y a rien d'autre dans le dossier de notre collègue.

Par contre le gouvernement, le Président du Conseil d'Administration, le Directeur, sont responsables du manque de moyen et de l'organisation qui induisent une maltraitance institutionnelle que la CGT dénonce depuis des années et plus récemment en juin dernier.

Il est inadmissible que des personnels soient accusés publiquement par le Directeur et le Président du Conseil d'Administration, sans enquête sérieuse préalable, alors qu'ils doivent protection au personnel.

Notre collègue est toujours dans l'attente d'une décision, elle est toujours menacée d'une sanction. Cette situation est très difficile à vivre pour elle.

Le Directeur doit prendre sa décision prochainement. Nous demandons sa réintégration dans son service.